

## Compte rendu de la séance du 30 juin 2022

Date de la convocation : 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente juin à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART (Maire).

Etaient présents : Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Jacques HILAIRE, Eliane WOLGA, Françoise DEL BUCCHIA, Sylvain GHENZI, Jean-Pierre FLEURY, Nathalie LIRON

Procurations: Maurice HILAIRE à Jacques HILAIRE, Christophe BERNARD à Pierre PRADILLE

Absents :

Secrétaire de la séance : Eliane WOLGA

Ordre du jour :

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial 8h00/semaine
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial 5h00/semaine
- Publication des actes administratifs (décret n°2021-1310 du 07 octobre 2021)
- Questions diverses

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1/ Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 08h00/semaine (DE\_014\_2022)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que le bon fonctionnement des services administratifs implique la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 08h00/semaine ;

Madame le Maire propose de créer, à partir du 01/07/2022 :

- Un poste d'adjoint administratif territorial de 08h00/semaine, afin de seconder la secrétaire de mairie en poste (18h00/semaine) ;

Le tableau des effectifs sera modifié de la manière suivante :

EMPLOI	GRADE	CAT	Echelle	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo.
<u>Service technique</u> Entretien des bâtiments communaux et des espaces verts	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	1	1	35H00
<u>Service technique</u> Entretien des bâtiments communaux et des espaces verts	Adjoint technique territorial	C	C1	1	1	35H00
<u>Service du patrimoine</u> Bibliothèque communale	Adjoint territorial du patrimoine	C	C1	1	1	06H00
<u>Service administratif</u> Agence postale	Adjoint administratif territorial	C	C1	1	1	15H00
<u>Service administratif</u> Secrétariat de mairie	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	1	1	18H00

## COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

*Séance du 30 juin 2022*

<u>Service administratif</u> Secrétariat de mairie	Adjoint administratif territorial	C	C1	0	1	08H00
<u>Service technique</u> Entretien des locaux	Adjoint technique territorial	C	C1	1	1	03H00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus deux procurations :

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 08h00/semaine.
- Décide de modifier le tableau des emplois tel que proposé par Madame le Maire à compter de 01 juillet 2022.

### 2/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 05h00/semaine (DE\_015\_2022)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques implique la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 05H00 semaine ;

Madame le Maire propose de créer, à partir du 01/07/2022 :

- Un poste d'adjoint technique territorial de 05h00/semaine, en charge de l'entretien des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque et agence postale).

Le tableau des effectifs sera modifié de la manière suivante :

EMPLOI	GRADE	CAT	Echelle	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo.
<u>Service technique</u> Entretien des bâtiments communaux et des espaces verts	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	1	1	35H00
<u>Service technique</u> Entretien des bâtiments communaux et des espaces verts	Adjoint technique territorial	C	C1	1	1	35H00
<u>Service du patrimoine</u> Bibliothèque communale	Adjoint territorial du patrimoine	C	C1	1	1	06H00
<u>Service administratif</u> Agence postale	Adjoint administratif territorial	C	C1	1	1	15H00
<u>Service administratif</u> Secrétariat de mairie	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	C2	1	1	18H00
<u>Service administratif</u> Secrétariat de mairie	Adjoint administratif territorial	C	C1	1	1	08H00
<u>Service technique</u> Entretien des locaux	Adjoint technique territorial	C	C1	1	1	03H00
<u>Service technique</u> Entretien des locaux	Adjoint technique territorial	C	C1	0	1	05H00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial de 05h00/semaine,
- Décide de modifier le tableau des emplois tel que proposé par Madame le Maire à compter de 01 juillet 2022.

## COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

*Séance du 30 juin 2022*

### 3/ publication des actes administratifs (décret n° 2021-1310 du 07/10/2021) (DE\_016\_2022)

Madame le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations :

- Décide de publier les actes de la commune par voie d'affichage.
- Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Questions diverses

Le conseil municipal propose de faire une réunion publique le vendredi 05 août 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h30.